

PRESENTS:

Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, MARIAGE, PORTAL,
ROULLAND

ABSENT: Mme MASSAUD, excusée ; Mr IZARD, procuration donnée à Mr BLADIER.

Ordre du jour :

- ➔ Election du secrétaire de séance.
- ➔ Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- ➔ Convention pour acquisition d'un défibrillateur.
- ➔ Désignation 2 membres pour siéger en « commission médicale » Cté de Cnes.
- ➔ Travaux logement école (décision).
- ➔ Tableau des bureaux de vote pour les élections cantonales.
- ➔ Contrat d'entretien éclairage public.
- ➔ Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est volontaire et élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 31 janvier 2011

- ➔ Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Convention pour acquisition d'un défibrillateur.

La commune s'était positionnée en avril 2010 pour l'attribution d'un défibrillateur destiné à la salle des fêtes ; il est nécessaire aujourd'hui d'adhérer à un groupement de commandes afin de pouvoir nommer un coordonnateur qui suivra ce dossier. Le but est de mutualiser les besoins, et obtenir un meilleur prix, en réalisant l'appel d'offres conformément au code des marchés publics. M. le maire précise que le Crédit Agricole et la C.N.P sont partenaires de cette action.

Intervention de Jean Claude Fouché : Ce projet est soutenu par le Crédit Agricole, puisqu'il est prévu un accompagnement financier. Une association locale (n'ayant pas bénéficié d'aide au cours des 2 dernières années) pourra percevoir une subvention à condition qu'elle porte le projet.

M. le maire propose de consulter, l'Association des anciens combattants.

Restent encore des questions pratiques en attente : le défibrillateur sera t-il fixe ou mobile, doit -il être relié à une ligne téléphonique? n'aurions nous pas du opter pour un second appareil (au stade/camping)?

- ➔ Le vote est organisé, Mr le Maire est autorisé à signer la convention à l'unanimité.

Désignation 2 membres pour siéger en « commission médicale » Communauté de Communes.

Deux projets sont à l'étude : une maison médicale et une maison pluriprofessionnelle, Mr Delvert est candidat au poste de titulaire et Mr Doumerc au poste de suppléant

- ➔ le vote est organisé, les deux candidats sont élus avec 12 voix POUR et une abstention.

Travaux logement école (décision)

| | | |
|--------------------------|--------|----------------------|
| Plafond Isolé : Option 1 | Placo | 4 356,00€ |
| Option 2 | Dalles | 3 375,00€ |
| Menuiseries | | 4 296,00€ |
| Electricité et VMC | | 3 611,00€ |
| Matériel de Peinture | | 926,67€ |
| Matériel de Plomberie | | 1 857,75€ |
| TOTAL | | 15 047,42€ HT |

➔ Après débat, les devis sont mis au vote, ils sont validés avec l'option placoplâtre pour les plafonds par 8 voix contre 5

Les travaux sont réalisés en partie avec les employés communaux : peinture et plomberie. M. le maire rappelle que ces travaux correspondent à la ligne budgétaire prévue de 20 000€ l'année dernière.

Tableau des bureaux de vote pour les élections cantonales

Le tableau est remis à chaque conseiller

Contrat d'entretien éclairage public.

La Sté INEO nous a fait parvenir une proposition de convention permettant de fixer le détail des prestations pour l'entretien de notre réseau d'éclairage public. Ce document reprend par type de dysfonctionnements les montants pratiqués. Ce contrat serait valable 1 an et peut être reconduit pendant 3 ans.

En 2010, la commune a dépensé 1 856,00€ en entretien du réseau d'éclairage public.

➔ La signature de la convention est acceptée avec 12 voix POUR et 1 abstention.

Informations et questions diverses

- 1) Droit de préemption non exercé sur la parcelle de Mr DUBOIS à Cieurac, ainsi que sur la propriété de Mr et Mme PUECHMAUREL à Lanzac
- 2) Réunion SYMAGE à propos des ragondins le 22 février 2011.
- 3) Une réunion des délégués électrification rurale est fixée par la FDEL (fédération départementale de l'électricité) le 24 février à Gourdon ; ordre du jour : modification des statuts avec prise de nouvelles compétences : gaz et éclairage public.
- 4) Réunion du conseil communautaire au ROC, lundi 28 février 2011.

Fin de séance à 22H20.